

UNIVERSITÉ DE TOULON
DIRECTION DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ET DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES

REGLEMENT DES ETUDES 2018-2023

DIPLOME D'UNIVERSITE STRATEGIE ET ANALYSE PROSPECTIVES DES MONDES MEDITERRANEENS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2020 - 2021

1-ORGANISATION GÉNÉRALE

PRÉSENTATION

La FMES a identifié dans le tissu industriel local et national une demande provenant de cadres de haut niveau visant à s'impliquer dans une analyse poussée d'une problématique géostratégique pouvant avoir un impact sur la zone d'influence méditerranéenne. La FMES et des spécialistes de l'Université de Toulon (diplômés de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale - IHEDN) ont donc décidé de créer une synergie pour répondre à cette demande tout en donnant la possibilité à chaque auditeur de ces sessions, d'obtenir le DU « Stratégie et analyses prospectives des mondes méditerranéens » associé à ces sessions de formation.

Ce diplôme entre dans le cadre de conventions de partenariats entre la FMES et l'université de Toulon :

- Convention de partenariat FMES – Université de Toulon du 23 novembre 2018
- Partenariat FMES et Université de Toulon au sein du consortium Observatoire stratégique des mondes méditerranéens (OS2M).

1-1 Composition des enseignements

Les enseignements sont structurés autour de 3 UE.

UE1 : Méthodologie et travail sur le mémoire

Dont le but est d'enseigner une méthodologie universitaire et les bases théoriques propres à la rédaction du mémoire spécifique en considérant des objectifs et thématiques de la FMES.

UE2 : Enjeux méditerranéens

Dont le but est d'appréhender les enjeux de la problématique stratégique et prospective dans le bassin méditerranéen.

UE3 : Enjeux géostratégiques

Dont le but est d'appréhender les enjeux de sécurité-défense aux niveaux régional et national et questions juridiques

1-2 Organisation

Ce diplôme sera coordonné par un comité de pilotage qui a pour vocation d'étudier les candidatures et de préparer l'organisation et la coordination de l'année.

Il sera composé de 2 représentants de la FMES (désignés par le Directeur de la FMES), et de 2 représentants de l'Université de Toulon (« auditeurs » IHEDN) proposés par le responsable du diplôme.

Un conseil de perfectionnement sera mis en place afin de faire un point sur le déroulement du DU, d'analyser la satisfaction des participants, de proposer d'éventuelles évolutions pédagogiques.

1-3 Public concerné et conditions d'accès à la formation

Le public visé est composé de cadres de haut niveau présélectionnés par la FMES.

La commission d'admission sélectionne, parmi les candidats présélectionnés, ceux retenus pour suivre la formation.

La FMES se réserve le droit de ne pas ouvrir une session si le nombre de candidats ou d'inscrits n'est pas suffisant.

1-4 Admission au diplôme

Les évaluations se feront sur la base de la rédaction de mémoires en groupes et soutenus en groupes (phase intermédiaire) puis par binômes ou individuellement (en fonction de la taille des groupes).

Les soutenances de mémoire se feront dans les locaux de l'Université de Toulon devant un jury incluant des enseignants-chercheurs de l'Université de Toulon, des représentants de la FMES, et des experts reconnus du monde industriel.

Chaque UE donnera lieu à deux notes de contrôle continu basées sur :

- Le travail documentaire, à l'investissement de chacun et à l'utilisation des consignes méthodologiques pour l'UE1
- La prise en considération des enjeux méditerranéens (ou de l'axe thématique concerné) pour l'UE2
- La prise en considération et à la restitution des enjeux géostratégiques pour l'UE3

Chaque note sera associée à un coefficient identique, une moyenne finale sera réalisée et déterminera l'obtention du DU. Le DU est obtenu avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

Les stagiaires ayant échoué peuvent se représenter à une nouvelle session en respectant les procédures normales de sélection.

1-5 Mentions

Les mentions sont délivrées en fonction de la moyenne générale obtenue par le stagiaire sur l'ensemble des UE :

Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 : mention passable

Moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 : mention assez bien

Moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 : mention bien

Moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien

1-6 Redoublement

Il n'est pas possible de redoubler, mais il est possible de se présenter à nouveau aux sélections de sorte à suivre une nouvelle session (sous réserve de sélection).

1-7 Session

Le diplôme est en session unique.

2 – ASSIDUITÉ - RATRAPAGE

L'assiduité à tous les cours est obligatoire. Toute absence devra être justifiée. Une feuille d'émargement sera signée systématiquement pour chaque demi-journée d'enseignement.

Toute absence non justifiée à une épreuve de contrôle continu est sanctionnée par la note 0/20. En cas d'absence dûment justifiée, une épreuve de rattrapage peut être organisée sous la responsabilité du responsable pédagogique. Cette disposition ne confère aucun droit pour l'étudiant.

Voir charte des examens de l'UTLN.

3 – MODALITÉS DE CONTRÔLE

► Lutte contre la fraude

L'usage du téléphone portable est interdit pendant les épreuves.
Pour plus d'informations, se reporter à la Charte des examens de l'Université.

► Lutte contre le plagiat

Le plagiat consiste à « s'approprier les mots ou les idées de quelqu'un d'autre et à les présenter comme siens ».

- Modifié en CFVU du 16/06/2016 - Modifiée en CFVU du 24/11/2016 - Modifié en CFVU du 15 juin 2017 – Modifiée en CFVU du 17 mai 2018

20

Le plagiat est constitutif d'une infraction pénale, en l'occurrence un délit de contrefaçon : « Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque » (Article L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle). Selon la gravité des faits, le délit de contrefaçon peut être puni d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement.

► Documents autorisés

Pendant la durée des épreuves, aucun document n'est autorisé sauf modalités particulières définies préalablement par l'enseignant.

► Dispositif spécial applicable en cas d'aggravation de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19

Les modalités de contrôles de connaissances sont susceptibles d'être modifiés durant la période prévue dans le calendrier universitaire en raison de l'évolution de la crise sanitaires et des mesures réglementaires. Pour y faire face, les modalités de contrôle des connaissances pourront être organisées entièrement à distance.

Ce dispositif s'applique par dérogation aux règles de droit commun prévues dans le présent règlement.

4 – VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS

Les candidats possédant une expérience professionnelle ou personnelle en rapport avec le diplôme, peuvent constituer un dossier de V.A.E reprise d'études ou de V.E.S dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Décret n° 2002-529 du 16/04/2002 relatif à la Validation des Études Supérieures

Décret n° 85-906 du 23/08/1985 relatif à la Validation des Acquis Professionnel

COMPOSANTE	DIRECTION DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ET DRP
Champ disciplinaire	Secteur Sciences et technologies
Domaine(s) de formation	Secteur Sciences et technologies
Intitulé du diplôme	Diplôme d'Université Stratégie et analyse prospectives des mondes méditerranéens
Parcours	
Année du diplôme	Diplôme d'Université
Effectifs du diplôme	Nouveau diplôme
Responsables pédagogiques	ERIC MOREAU
Secrétaire pédagogique	
Année universitaire 2020 - 2021	

SEM	CODES	MATIÈRES	ECTS	Coef.	CM	TD	MCC	NBR GRPES	Heures étudiant / UE
	UE	UE1 Méthodologie	0	1	8	22	CT	1	30
	ECUE	Méthodologie			8				8
	ECUE	Travaux de comité				11			11
	ECUE	Tutorat				11			11
	UE	UE2 Enjeux méditerranéens	0	1	12	30	CT	1	42
	ECUE	Impacts géostratégiques en Méditerranée				15			15
	ECUE	Analyse de terrain : mission d'étude				15			15
	ECUE	Sociétés méditerranéennes			12				12
	UE	UE3 Enjeux géostratégiques	0	1	12	30	CT	1	42
	ECUE	Sécurité – défense			12				12
	ECUE	Questions juridiques et économiques				15			15
	ECUE	Questions énergétiques				15			15

Total heures semestre 1 / étudiants	
Total heures semestre 2 / étudiants	
s/total heures année / étudiants	
Total heures année / étudiants	114

HETD sem1	
HETD sem2	
HETD s/Total	
HETD TOTAL	130